



## Vente maison et succession

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Je suis veuf d'un 2eme mariage sans enfants et j'ai 2 enfants d'un premier lit.  
Avec mon épouse décédée nous avons construit une maison, notre résidence principale.  
Lors de la succession en mars 2006 j'etais le seul héritier.  
J'ai décidé de vendre ma maison pour construire une notre et me remarier.  
Quel est la situation vis-à-vis de mes 2 enfants (avec lesquels je n'ai aucun contact depuis 41 ans).  
Ai-je le droit de vendre ? Sont-ils concernés ?

Merci  
Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Vous avez parfaitement le droit de vendre la maison et de vous servir de votre argent comme bon vous semble. Vos enfants qu'ils soient ou non proches de vous n'ont absolument aucun droit sur vos biens.  
Tous mes vœux de bonheur.  
Cordialement